



La TRIBUNE du SIETOM

juillet 2020 - N°15

Pour tout savoir sur les déchets

3 questions à

Mme Odile LAFITTE

Présidente du SIETOM qui a choisi de ne pas briguer un nouveau mandat*

Quel bilan tirez-vous de ces 12 années à la tête du SIETOM ?

Que de projets réalisés !

Que d'incidents rencontrés !

Que de combats menés !

Que de satisfactions du personnel soudé et compétent du SIETOM !

Que de moments partagés avec eux et les élus (Vice-Présidents et membres du Bureau) !

Mais il reste toujours à faire.

Le monde des déchets est en perpétuelle évolution. Qu'est-ce qui a été le plus difficile à gérer ?

Chaque évolution nécessite l'obligation de modification de fonctionnement ou un nouvel investissement. La dimension de notre Syndicat (78 000 usagers) offre peu de marges financières pour pouvoir y répondre illico.

Quel conseil vous donneriez à votre successeur ?

Il faudra faire preuve de curiosité, de sérénité, de ténacité et avoir l'envie de s'investir.

**Mme Odile Lafitte est restée Présidente pendant 12 années. Après une première élection en 2008, elle a été réélue en 2014 et terminera son mandat cette année (voir dernière page).*



Le SIETOM est la 1ère collectivité en France à obtenir le label TERROM pour son compost

Répondant déjà à la norme NFU 44-051, le compost issu des ordures ménagères produit sur notre unité certifiée ISO 14001 est désormais labellisé TERROM. C'est la première fois que ce label est délivré en France.

Avec son unité de valorisation organique, le SIETOM produit près de 6000 tonnes de compost normé NFU 44-051 chaque année. Amendement organique, il enrichit durablement les sols, stimule leur activité biologique naturelle et permet de réaliser des économies d'eau car le sol est mieux irrigué. Il est acheté par des agriculteurs locaux à hauteur de 3€ la tonne pour leur épandage agricole.

Malgré des exigences de qualité apportées déjà par la norme, **LE SIETOM A VOULU ALLER ENCORE PLUS LOIN EN DEVENANT LA TOUTE PREMIÈRE**

COLLECTIVITÉ DE FRANCE À RECEVOIR LE LABEL TERROM. En effet, avec des critères d'évaluation supérieurs à la norme et validés par un processus d'audit et de certification, ce label garantit aux utilisateurs que le compost produit répond à un niveau de qualité défini qui a été obtenu par des procédés stables et contrôlés. « Ce label TERROM s'appuie sur la norme NFU 44-051, avec des exigences plus fortes : une teneur en matière sèche améliorée de 50 %, et des seuils d'innocuité pour les indésirables réduits de 10 % » indique Serge Blache, Président de la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage.

AVEC TERROM, LES AGRICULTEURS ONT DONC L'ASSURANCE D'UN AMENDEMENT ORGANIQUE DE QUALITÉ POUR FERTILISER LES SOLS ET LA GARANTIE D'UN SOL PRÉSERVÉ. Ainsi, la certification TERROM valide le bien-fondé des unités de tri compostage comme celle du SIETOM dont le résultat national est plus que satisfaisant puisque ces dernières présentent un taux de conformité à la Norme NFU 44-051 supérieur à 97%.

TERROM
RÉFÉRENTIEL QUALITÉ COMPOST

3 questions sur les déchetteries

Pourquoi les déchetteries sont restées fermées durant le confinement ?

Àu début de la crise sanitaire, la priorité a été de poursuivre la collecte et le traitement des ordures ménagères pour maintenir notre mission de salubrité publique. Pour cela, nous avons mobilisé des agents de tous les services et notamment ceux des déchetteries. Ces dernières, qui n'étaient pas des lieux essentiels, ont de fait été fermées durant le confinement pour éviter des points de rassemblement du public.

Pour pallier ces fermetures, nous avons mis en place des collectes de cartons auprès des pharmacies, des EHPAD et des commerces de première nécessité pour qu'ils puissent maintenir leur activité professionnelle dans de bonnes conditions. Nous avons également poursuivi la collecte sélective de nos points tri pour continuer le tri de nos déchets.

Pourquoi avoir mis en place des rendez-vous au moment de la réouverture ?

Nous avons opté pour ce système afin de réguler les apports, limiter les contacts et éviter des files de voitures devant le portail de nos déchetteries comme on a pu le voir ailleurs.

Cette mesure était nécessaire car nous n'avions pas la logistique pour accueillir plus de 200 voitures par jour comme c'est le cas normalement sur certaines déchetteries et nous aurions du refuser du monde.

Des évolutions sont elles prévues sur les déchetteries ?

Nous allons équiper nos déchetteries d'un système de vidéo surveillance pour protéger nos équipements contre les intrusions. Nous travaillons également à la sécurisation des quais pour éviter les chutes dans les bennes. Nous étudions un système de protection qui permettra d'assurer la vidange des déchets dans les bennes tout en protégeant les personnes.



Réouverture des déchetteries normalement

Depuis le lundi 29 juin, vous pouvez venir en déchetterie sans prise de rendez-vous préalable et aux mêmes horaires qu'avant.

LES CONDITIONS D'ACCÈS



Pas d'aide au déchargement
Pas de prêt d'outil

LES HORAIRES D'OUVERTURE

- ✓ Ouverture de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- ✓ Ouverture de 9h à 12h30

- ✗ Fermé
- ✓ Ouverture de 13h30 à 17h

Secteur 1	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Hagetmau	✓	✗	✓	✓	✓	✓
St Sever	✓	✓	✓	✗	✓	✓
Ceaune	✓	✗	✓	✗	✗	✓

Secteur 2	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Tartas	✓	✗	✓	✓	✓	✓
Rion	✗	✓	✓	✗	✓	✓
Pontonx	✗	✓	✓	✗	✓	✓

Secteur 3	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Poyartin	✓	✗	✓	✗	✓	✓
Caupenne	✓	✗	✗	✓	✗	✓
Mugron	✓	✗	✗	✓	✓	✓

Secteur 4	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Pomarez	✓	✗	✓	✗	✓	✓
Amou	✓	✗	✓	✗	✓	✓
Pouillon	✓	✗	✓	✗	✓	✓

LES DÉCHETS ACCEPTÉS





Bilan des déchets collectés et valorisés en 2019

Bilan de la collecte : 50 055 Tonnes soit 640,3 Kg/Hab
+ 6,2% par rapport à 2018

Collecte des ordures
ménagères



16 613 Tonnes
212,5 kg/hab
33,2%
- 0,5% / 2018

Collecte sélective



4 987 Tonnes
63,8 kg/hab
10,0%
+ 1,4% / 2018

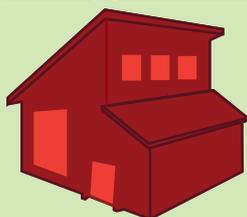
Déchetteries



28 455 Tonnes
364,0 kg/hab
56,8%
+ 11,6% / 2018

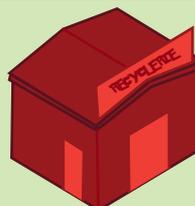
Valorisation et réemploi : 33 709 Tonnes soit 66%
+ 13,0% par rapport à 2018

Recyclage



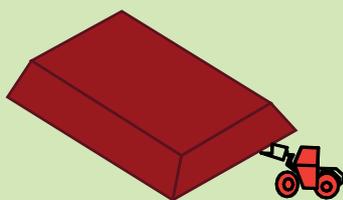
11 875 Tonnes

Réemploi



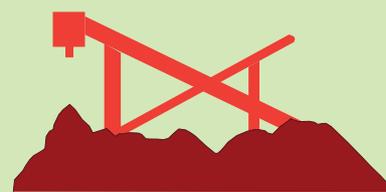
342 Tonnes

Compostage



20 082 Tonnes

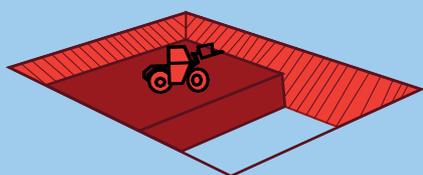
Valorisation
des gravats



1 410 Tonnes

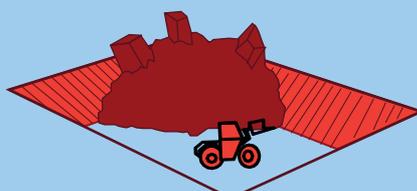
Stockage : 16 998 Tonnes soit 33%
+ 5,1% par rapport à 2018

Centre de
stockage



15 411 Tonnes
+ 14 218T d'apports privés

Installation de stockage
des Déchets Inertes



1 587 Tonnes
+ 276T d'apports privés

Traitement des déchets
spéciaux (peinture,...) :
339 Tonnes soit 1%
idem 2018

Centre de
traitement



339 Tonnes



Les actualités du SIETOM

Élection

Suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin dernier, le Comité Syndical du SIETOM va être renouvelé. En effet, les délégués des 122 communes que composent le SIETOM vont se réunir au mois d'août pour élire un(e) nouveau(elle) Président(e). Mme Odile Lafitte, Présidente actuelle, qui a décidé de ne pas renouveler son mandat, sera ainsi remplacée.

Densification des points tri

Après avoir implanté de nouveaux points tri sur les communautés de communes du Pays Tarusate et de Chalosse Tursan, le SIETOM va se déployer sur les communautés de communes Terres de Chalosse, Coteaux et Vallées des Luys et Pays d'Orthe et Arrigans. L'objectif étant d'atteindre, comme pour la première partie du territoire, le ratio d'un point tri pour 250 habitants.

Conteneurs textiles

L'entreprise prestataire de la mise en place et de la collecte des conteneurs textiles vient de changer. La nouvelle enseigne, Philtex, s'est engagée dans le cadre d'une convention avec le SIETOM à renouveler les conteneurs et à multiplier leur nombre pour atteindre le ratio de 1 point pour 1000 habitants.



Portes ouvertes

Le SIETOM réorganise des journées portes ouvertes de son site des Partenses à Caupenne tous les mois aux dates suivantes :

- Mercredi 5 août 2020 (VS)
- Mercredi 2 septembre 2020
- Mercredi 21 octobre 2020 (VS)
- Mercredi 4 novembre 2020
- Mercredi 2 décembre 2020

VS = Vacances Scolaires

Les visites sont organisées le matin de 10h à 11h30. Le nombre de places est limité. En cas de pluie, nous nous réservons le droit de les reporter.

Inscription sur www.sietomdechalosse.fr ou au 05 58 98 57 57. Les mesures sanitaires en vigueur devront être respectées.

Les bons réflexes tri

TOI AUSSI TU TE RECYCLES ?

OFFREZ une 2ème VIE à vos textiles, linges de maison et chaussures même USÉS ou DECHIRÉS

Où déposer ses TLC* ?

Dans un conteneur portant ce logo →

Comment trouver le plus proche ? C'est simple, il suffit d'aller sur les sites www.lafibredutri.fr www.sietomdechalosse.fr

* TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures

Comment bien trier ?

Ne pas déposer d'articles HUMIDES

Tous les vêtements et le linge se déposent **PROPRES** et **SECS**, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**. Tout est placé dans un **SAC BIEN FERMÉ**

Pourquoi est-ce utile ?

Les TLC collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux

Dépôt à un PAV → Collecte → Tri → Réutilisation / Recyclage

CELA PERMET :

- de transformer les TLC usagés en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fils, revêtements de sol...
- de diminuer la consommation de ressources naturelles
- de créer de nouvelles activités et des emplois

Responsable de la publication : Madame Odile LAFITTE
Conception et réalisation : Service communication
Impression : Imprimerie d'Albret - 40 140 SOUSTONS
Tirage : 33 650 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique
Rejoignez-nous sur sietomdechalosse

Nos partenaires



SIETOM de Chalosse
815 route des Partenses
40250 Caupenne
Tel : 05.58.98.57.57
www.sietomdechalosse.fr